



## **La Ville lance un nouveau programme de subvention pour l'achat de produits zéro déchet et d'hygiène féminine**

**L'ASSOMPTION, LE 19 OCTOBRE 2020** – La Ville de L'Assomption profite de la Semaine québécoise de réduction des déchets pour lancer un nouveau programme d'aide financière : une subvention pour l'achat de produits zéro déchet et d'hygiène féminine.

Fondée sur les principes des 3RV (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation), l'offre de produits zéro déchet et d'hygiène féminine est de plus en plus variée. Pour encourager l'utilisation de ces produits dont l'objectif est de réduire la quantité de déchets et favoriser l'utilisation de produits écologiques, la Ville de L'Assomption rembourse maintenant 50 % des coûts d'achat de tels produits, jusqu'à concurrence de 50 \$ par année, par résidence.

« Lors du lancement de la Politique environnementale 2019-2025, la Ville s'est dotée d'actions prioritaires, dont celle d'ajouter des programmes de subventions environnementales. La demande était grande pour tout ce qui entoure les produits zéro déchet et d'hygiène féminine. Il était donc tout indiqué de lancer celui-ci en priorité, afin d'aider les Assomptionnistes à faire des choix plus écologiques », a commenté monsieur Fernand Gendron, président de la Commission de l'environnement et conseiller du district 8.

Afin d'être admissible à cette subvention, il faut respecter certains critères :

- Les subventions s'adressent aux résidents et non aux entreprises/commerces.
- Pour être admissibles, les demandes doivent nécessiter un remboursement minimal de 15 \$.
- Une seule demande par résidence sera acceptée par année.
- L'achat doit avoir été effectué entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de l'année en cours.
- L'aide financière correspond à 50 % du coût (après taxes) d'un ou des produit(s) reconnu(s), jusqu'à concurrence de 50 \$.
- L'aide financière est versée uniquement par dépôt direct.

Pour faire une demande d'aide financière, visitez la section [Service en ligne](#) du site Web de la Ville. Le programme est rétroactif jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020. D'autres programmes de subvention environnementale sont aussi disponibles pour l'achat ou la location de couches lavables, et pour le remplacement d'une toilette standard par une toilette à faible débit.